

Explications concernant quelques remarques inscrites sur les rapports d'analyses de métaux

« Mise en solution incomplète pour l'échantillon (ou tous les échantillons) » :

Cette remarque est inscrite au rapport d'analyse environnementale lorsque le processus de mise en solution des échantillons utilisant plusieurs acides n'a pas réussi à solubiliser toutes les poussières de l'échantillon. Quoique testé et validé pour la plupart des composés métalliques retrouvés en hygiène industrielle, le mélange d'acides utilisé ne permet pas, par exemple, la mise en solution des composés formés de silice, ce qui n'est toutefois pas recherché par ce type d'analyse.

« Le résultat rapporté pour l'échantillon n'est pas de justesse adéquate. L'échantillon analysé est constitué d'une matrice très chargée entraînant des interférences analytiques » :

Cette remarque est inscrite au rapport d'analyse environnementale lorsque des substances présentes dans l'échantillon (organique ou inorganique) causent des interférences au niveau de la détection et nous empêchent de donner un résultat de justesse adéquate. Le résultat représente donc la plupart du temps une quantité minimum de l'analyte recherché.

« Veuillez noter que, si nécessaire, les résultats d'analyse ont été corrigés pour une contamination retrouvée dans le matériel d'échantillonnage. » :

Tout le matériel d'échantillonnage distribué par l'IRSST fait l'objet d'une évaluation au laboratoire avant d'être expédié sur le terrain. Cette évaluation permet de déterminer si des substances présentes dans le matériel d'échantillonnage peuvent entraîner une surévaluation de l'élément recherché.

Par exemple, lorsque l'on reçoit un nouveau lot de membranes ECM 37mm 0,8 µm qui sera utilisé dans les cassettes # 913, le laboratoire vérifie la présence de différents métaux sur ces filtres et les quantifie avant de les monter dans les cassettes. Lorsque ces cassettes nous sont retournées pour analyse, on soustraira du résultat la quantité de métal déterminé initialement, ce qui assurera une meilleure qualité du résultat fourni. Cette remarque est alors inscrite au rapport d'analyse environnementale. Quoique cette pratique de nos laboratoires ne soit pas récente, la remarque y étant associée a nouvellement été ajoutée sur nos rapports d'analyses dans le cadre de l'amélioration continue prévue dans notre programme d'assurance-qualité.

Pierre Larivière, M.Sc., Chimiste

Professionnel scientifique
Direction des laboratoires
IRSST